

Plusieurs développements sont survenus dans le secteur énergétique au Canada, en partie conditionnés par la conjoncture internationale. Ainsi, en avril 1987, le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur a débuté. Le Processus de la confluence énergétique, auquel le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a donné le coup d'envoi, a tenu à Halifax en novembre un atelier sur la dimension internationale de l'énergie. En outre, les ministres responsables du dossier énergétique (le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses homologues provinciaux et territoriaux) ont, par deux reprises, discuté du thème général de la sécurité des approvisionnements énergétiques au Canada; ils ont reconnu à la fois l'importance de la dimension internationale à cet égard et l'importance de l'adhésion du Canada à l'Agence internationale de l'énergie. L'Accord canado-américain de libre-échange renferme un chapitre sur l'énergie et des clauses qui permettent les échanges énergétiques entre les deux pays. Le groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur chargé des questions énergétiques s'est réuni à six reprises durant l'année financière écoulée.

Le Canada a continué de prendre une part active aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie, qui ont été dominés par la réunion ministérielle du Conseil d'administration en mai. De cette réunion, il est ressorti que les politiques énergétiques des années 1990 devraient

- contribuer à maintenir la sécurité des approvisionnements en développant des ressources et des technologies nationales et en rationalisant l'utilisation de l'énergie;
- faire profiter les pays membres de l'AIE de prix énergétiques moins élevés;
- promouvoir le libre-échange de l'énergie;
- parfaire les plans d'urgence pour faire face à toute perturbation des approvisionnements.

Les ministres ont par ailleurs réitéré l'engagement de leur pays de promouvoir activement les objectifs des politiques énergétiques et environnementales, et fait observer que les solutions apportées aux problèmes environnementaux associés à l'énergie sont essentielles au maintien d'approvisionnements adéquats, économiques et sûrs. Dans le cadre du suivi de la rencontre ministérielle, le Conseil d'administration de l'Agence s'est réuni de façon informelle en mars 1988 pour discuter des questions énergétiques à long terme. Le Directeur exécutif de l'AIE a visité le Canada en décembre pour assister à Montréal à la conférence de clôture du Processus de la confluence énergétique.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a visité la Colombie en avril et la France en décembre. Des consultations bilatérales au niveau officiel ont eu lieu avec le Venezuela en janvier et avec les États-Unis en novembre (le Mécanisme de consultations sur l'énergie et la Revue des activités d'exploitation des hydrocarbures dans la mer de Beaufort). En outre, plusieurs hauts fonctionnaires responsables du secteur énergétique dans leur pays ont visité le Canada, entre autres les ministres de l'Énergie du Venezuela, du Ghana, de la Birmanie, du Nigeria, du Cameroun, de la Tchécoslovaquie, du Maroc et de la Hongrie et des officiels des Pays-Bas, du Japon, de la Chine, de la Thaïlande, de la Jordanie, de la Norvège et du Gabon.

La Société Petro-Canada pour l'assistance internationale a poursuivi son programme de prospection d'hydrocarbures et ses projets d'assistance technique dans plusieurs pays dont le Costa Rica, Madagascar, le Maroc, le Sénégal, la Jordanie, le Népal et le Botswana. En outre, elle a appuyé un programme conçu par l'École des Hautes Études Commerciales à Montréal afin de parfaire les connaissances des gestionnaires du pétrole dans les pays en développement francophones, ainsi qu'un programme analogue destiné aux pays en développement anglophones et organisé par l'Alberta Summer Institute for Petroleum Industry Development.

L'environnement et le droit de l'environnement

Les problèmes environnementaux tels les changements climatiques à l'échelle mondiale et la pollution transfrontière, combinés à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), ont fait ressortir la nécessité de prendre d'urgence et collectivement des mesures en vue de réduire la pollution dans le monde et d'intégrer les considérations environnementales dans la prise de décisions économiques. Le Canada a continué de participer aux activités environnementales internationales et de promouvoir le concept d'un développement viable.

La publication, en avril 1987, du rapport de la CMED a attiré l'attention du monde sur l'urgence pour les nations de s'entendre sur un concept du développement viable à tous les niveaux de la planification (c'est-à-dire parvenir à un développement économique viable sur le plan de l'environnement qui réponde aux besoins existants sans compromettre pour autant la satisfaction des besoins des générations futures).

En 1987, le Canada s'est fait le promoteur du concept du développement viable dans bon nombre d'instances internationales. Le ministre de l'Environnement a été au nombre des ministres et chefs de gouvernement qui ont pris la parole à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies lors du débat historique en séance plénière sur le rapport de la CMED. Le Canada a participé aux délibérations biennales de la Deuxième Commission sur les questions environnementales; les membres ont, à cette occasion, adopté d'importantes résolutions sur le rapport de la CMED, sur les perspectives environnementales jusqu'en l'an 2000 et sur l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Le Canada a continué de participer activement aux activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et notamment à la 14^e réunion du conseil d'administration de cet organisme en juin. Il a par ailleurs été l'hôte, à Montréal en septembre, d'une conférence internationale durant laquelle a été conclu le premier protocole mondial sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (qui réglemente la production, les émissions, et l'utilisation des chlorofluorocarbures et d'autres substances qui ont un effet nocif sur l'ozone). Enfin, il a pris part en mars 1988 à la première session extraordinaire du conseil d'administration du PNUE, au cours de laquelle ont été débattus le prochain plan environnemental sexennal (de 1990 à 1995) pour l'ensemble du système des Nations Unies et le plan à moyen terme pour le PNUE lui-même.